

AVISU CESEC 2020-73¹

*Relatif à
Rilativu à u*

L'aide financière au bénéfice de la commune de Bastia pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature Bastia-Corsica au label 'Capitale européenne de la culture

L'aiutu finanziariu à a cumuna di Bastia pè a realizazione di un studiu preparatoriu à a candidatura Bastia Corsica à u labellu "Capitale europea di a cultura"

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 07 décembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'aide financière au bénéfice de la commune de Bastia pour la réalisation d'une étude préparatoire à la candidature Bastia-Corsica au label 'Capitale européenne de la culture ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 7 di dicembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'aiutu finanziariu à a cumuna di Bastia pè a realizazione di un studiu preparatoriu à a candidatura Bastia Corsica à u labellu "Capitale europea di a cultura"

Sur rapport de Patrick SALVATORINI, pour la commission "action culturelle, audiovisuel patrimoine";

À nant'à u raportu di Patrick SALVATORINI per a Cummissione azione culturale, audiuisivu è patrimoniu

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 46 (ACKER-CESARI ; AIELLO ; ANGELETTI ; ANDREANI ; ARNAUD-SUSINI ; BALDACCII ; BARBE ; BATESTINI A ; BATESTINI JP ; BIAGGI ; BRIGNOLE ; CASANOVA ; CESARI A ; CESARI J ; CHOURY ; DAL COLLETO ; DIPERI ; DUBREUIL-VECCHI ; FEDI ; GIACOMONI ; GIANNI ; GIUDICELLI ; GODINAT ; LUCIANI D ; LUCIANI JP ; MARCELLINI-NICOLAI ; MATTEI ; MAUPERTUIS MINEO ; MONDOLONI MM ; MONDOLONI R ; NICOLAI ; NICOLI ; NINU ; NOVELLA ; O'BINE Pat ; ROYER ; SALDUCCI ; SALVATORI ; SALVATORINI ; SANTINI ; SANTONI ; SANTUCCI ; RIUTORT ; RUBINI ; VENTURI)

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 15 di dicembre di u 2020,
Prununzia l'avisu chì seguita*

Tous les 6 ans, un appel à candidatures est lancé aux fins de participer aux concours « Capitales Européennes de la Culture » qui désigne 2 villes récompensées. Pour 2023, une de ces 2 villes sera située sur le territoire français.

La commune de Bastia, possédant une identité historique forte, un patrimoine et un dynamisme culturel et ayant pour ambition d'être capitale de la Corse en matière de création et d'ingénierie culturelles, souhaite répondre à cet appel à candidatures.

Pour ce faire, elle a lancé, fin 2020, une étude de faisabilité de sa candidature, dont le coût s'élève à 90.000 €. Elle a sollicité par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2020, une aide de la part de la Collectivité de Corse d'un montant de 72 000 €, soit 80 % du montant total.

Il est à noter que les retombées de la manifestation « Capitales Européennes de la culture » sont nombreuses, tant sur le plan financier que sur le rayonnement de la ville sur les plans touristiques et culturels.

Le CESECC **reconnait** l'intérêt pour la Corse d'avoir une capitale européenne de la culture compte tenu du retentissement de ce type d'action et ce, dans de nombreux domaines.

Le CESECC **note** que, compte tenu de ses nombreux atouts, Bastia est tout à fait indiquée pour cette candidature.

Le CESECC **attire** l'attention sur le fait qu'il est important que ce projet soit saisi par l'ensemble des acteurs du territoire insulaire.

Le CESECC **souligne** le fait que ce projet sera l'occasion de tisser ou renforcer des liens culturels tant européens que méditerranéens et régionaux.

Le CESECC **soutient** ce projet et donne un avis favorable à ce rapport.

La présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

